

(Source : Guide PPMS EDUSCOL)

Respectez les consignes diffusées par "Guadeloupe la 1ère Radio" ou la radio locale conventionnée par le préfet.

Inondation

Si les délais sont suffisants :

- Évacuation préventive possible effectuée par les autorités.

Si les délais sont insuffisants :

- Rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...);
- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

Dans tous les cas :

- Coupez ventilation, climatisation, gaz et électricité ;
- Ne prenez pas l'ascenseur ;
- Fermez portes, fenêtres, aérations...
- Mettez en hauteur le matériel fragile.

Feu de forêt ou de broussaille

- Prévenez les services de secours.
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- Prévue dans votre plan particulier de mise en sécurité.

Si le feu menace les bâtiments :

- Ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
- Bouches d'aération ;
- Évitez de provoquer des courants d'air.

Tempête

Si les délais sont suffisants :

- Évacuation préventive possible.

Si les délais sont insuffisants :

- Rejoignez des bâtiments en dur ;

- Éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
- Fermez portes et volets ;
- Surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- Renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- Enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...) ;
- Limitez les déplacements.

Ouragan

Avant :

- Fermez et attachez les volets ;
- Renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;
- Du ruban adhésif en étoile.

Pendant :

- Abritez-vous dans un bâtiment solide ;
- Ne sortez pas ;
- Tenez-vous loin des vitres ;
- Attendez la fin de l'alerte avant de sortir.

Séisme

Pendant les secousses, restez où vous êtes ou fuyez selon le cas :

- A l'intérieur
Rez-de-chaussée, durant les toutes premières secousses
 - Fuyez vers l'extérieur si possible
 Etages et Rez-de-chaussée
 - Mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides,
 - Éloignez-vous des fenêtres ;
- A l'extérieur
 - Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer,
 - Éloignez-vous des bâtiments.

Glissement de terrain

Si les délais sont suffisants :

- Évacuation possible effectuée par les autorités.

Pendant :

- A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;

- A l'extérieur, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.

Après :

- Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- Éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- Rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Eruption volcanique

- En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez-vous le nez et la bouche à travers un linge humide de préférence.
- N'évacuez que sur l'ordre des autorités.

Tsunami

Après un très fort séisme ou en cas d'alerte tsunami :

- Quittez la côte et/ou rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...).

Accident industriel résultant d'un transport de matières dangereuses (TMD)

Nuage toxique :

- Regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- Fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- Coupez ventilation, climatisation, gaz et électricité si nécessaire ;
- Évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- En extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

Explosion :

- Évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

Explosion suivie d'un nuage toxique :

- Regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- Coupez ventilation, climatisation, gaz et électricité.

Dans tous les cas :

- Évacuation possible effectuée par les autorités.